

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté
alimentaire

Arrêté modifiant l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination au Conseil d'orientation et de formation (COF) du Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en Elevage et pathologie équine – option biomécanique et pathologie locomotrice vétérinaire (EPE-BPL)

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R.812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux diplômes nationaux d'études spécialisées vétérinaires et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination au Conseil d'orientation et de formation du Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en Elevage et pathologie équine – option biomécanique et pathologie locomotrice vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de l'Ordre des vétérinaires en date du 8 octobre 2025 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée.

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination au Conseil d'orientation et de formation du Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en Elevage et pathologie équine susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Sont nommés membres du Conseil d'orientation et de formation (COF) du Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV) spécialité en Elevage et pathologie équine – option biomécanique et pathologie locomotrice vétérinaire (EPE-BPL) :

a) En qualité d'enseignants chercheurs :

Mme Lélia BERTONI, Maître de Conférences, ENVA

Mme Valeria BUSONI, Maître de Conférences, Faculté de Médecine Vétérinaire Liège

Mme Claire DE FOURMESTRAUX, Maître de Conférences, Oniris VetAgroBio.

M. Jean-Marie DENOIX, Professeur Emerite, ENVA

b) En qualité de personnalités qualifiées :

M. Philippe CIANTAR, Vétérinaire équin généraliste

Mme Hélène PASQUET, Vétérinaire équin, Spécialiste en pathologie locomotrice

Mme Valérie PICANDET, Vétérinaire équin, spécialiste en médecine interne

M. Anthony SIEGEL, Vétérinaire équin, activité dominante en pathologie locomotrice. »

Article 2

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 13 novembre 2025

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Et par délégation, le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE